

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jeff Caron-Robert

<https://www.cadre21.org/membres/d884b0a6610e60d3b419c400>

Date d'obtention : 2026-07-02 13:48:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La mise en place d'un protocole arrimé avec le service de police et le DPCP permet de prendre en charge efficacement les situations en lien avec la pornographie juvénile en milieu scolaire. Cela permet d'intervenir rapidement et sans jamais voir les images distribués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre d'intervenir rapidement, selon les bonnes pratiques et en cohérence avec mes collègues et les différents corps d'emplois impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De traiter la situation dans le respect. Faire attention de ne pas teinter leur réponse en suivant le questionnaire. En intervenant dans les meilleurs délai possible pour limiter la distribution.